

D.2017.05.24.3.3

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN  
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 24 Mai 2017

**3 – TOULOUSE AEROSPACE EXPRESS**

**3.3 – Etudes d'aménagement urbain de l'environnement proche des stations de la troisième ligne de métro « Toulouse Aerospace Express » - lot n° 5 : lot transversal - Avenant n° 1 au marché n° M 2016 011 conclu avec le groupement TRANSITEC/SETEC : Autorisation de signer l'avenant**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-quatre mai à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

|                                              | PRESENTS | POUVOIR                           | ABSENTS<br>EXCUSES |
|----------------------------------------------|----------|-----------------------------------|--------------------|
| <b>TOULOUSE METROPOLE</b>                    |          |                                   |                    |
| ANDRÉ Gérard                                 | X        |                                   |                    |
| AUJOULAT Michel                              | X        |                                   |                    |
| BRIAND Sacha                                 |          | X (à M. Trautmann)                |                    |
| CARNEIRO Grégoire                            | X        | X (à M. Chollet à/c du point 8.1) |                    |
| CHOLLET François                             | X        |                                   |                    |
| DEL BORRELLO Marc                            |          | X (à M. Grass)                    |                    |
| GRASS Francis                                | X        |                                   |                    |
| KELLER Bernard                               | X        |                                   |                    |
| LAGLEIZE Jean-Luc                            |          | X (à Mme Marti)                   |                    |
| LATTES Jean-Michel                           | X        |                                   |                    |
| MARTI Marthe                                 | X        |                                   |                    |
| MOUDENC Jean-Luc                             |          | X (à Mr Lattes)                   |                    |
| TRAUTMANN Pierre                             | X        |                                   |                    |
| TRAVAIL-MICHELET Karine                      |          | X (à Mr André)                    |                    |
| <b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL</b> |          |                                   |                    |
| AREVALO Henri                                | X        |                                   |                    |
| LAFON Arnaud                                 | X        |                                   |                    |
| <b>SITPRT</b>                                |          |                                   |                    |
| BACOU Denis                                  | X        |                                   |                    |
| GUYOT Philippe                               | X        |                                   |                    |

Exposé de Monsieur le Président :

Par délibération D.2016.07.6.1.6 du 6 juillet 2016, le Comité Syndical a autorisé le Président du SMTC à signer avec le groupement TRANSITEC/SETEC, le marché n° M 2016 011, pour un montant de 354 380,00 € HT, pour les études du lot n°5 : lot transversal, approche globale de la mobilité et des déplacements tous modes sur le périmètre d'étude.

Dans le cadre de la mission 2, les bureaux d'étude doivent sur chaque station proposer des variantes d'organisation des espaces publics. Les marges de manœuvre de réaménagement des espaces dépendent dans certains cas de l'organisation du réseau routier et des conditions de circulation.

Sur certains secteurs, à proximité des nœuds routiers structurants, il est impératif de maîtriser le fonctionnement actuel du réseau pour pouvoir évaluer les marges de manœuvre réalisées en termes de réorganisation de l'espace voire du programme au niveau de la station.

Après analyse des comptages à disposition le long de l'itinéraire, des besoins en comptages complémentaires apparaissent sur plusieurs secteurs, particulièrement sensibles à leur environnement routier.

Le présent avenant 1 a pour objet de commander les prestations complémentaires de comptages nécessaires dans le cadre des études urbaines.

#### **Prestations complémentaires**

Comptages directionnels :

- Colomiers Gare
- Jean Maga
- François Verdier

Comptages en section :

- Colomiers Sud
- Sept Deniers
- La Vache
- Colomiers RN 124

Ces comptages complémentaires représentent au total un montant de 21 525,00 € HT.

#### **Impact sur les prix du marché**

Récapitulatif des montants :

- |                                   |                 |
|-----------------------------------|-----------------|
| 1) Montant du marché initial      | 354 380,00 € HT |
| 2) Montant du présent avenant n°1 | 21 525,00 € HT  |

—————

Montant total du marché (initial + avenant)

375 905,00 € HT

Le montant du présent avenant n° 1 est ainsi arrêté à 21 525,00 € H.T. et le montant initial du marché est porté de 354 380,00 € HT à 375 905,00 € HT soit une augmentation de 6,1 %.

Montant de réception en préfecture  
031-253100986-20170529-20170524-3-3D-  
DE  
Date de télétransmission : 29/05/2017  
Date de réception préfecture : 29/05/2017

La Commission d'Appel d'Offres du SMTC a, dans sa séance du 16 mai 2017 émis un avis favorable à la conclusion de l'avenant n° 1 au marché n° M 2016-011.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver l'avenant n° 1 au marché n° M 2016-011 conclu avec le groupement TRANSITEC/SETEC.

\* \*

\*

-----  
Le Comité Syndical :  
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

**ARTICLE 1 :** **AUTORISE** la dépense correspondante.

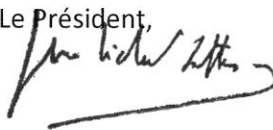
**ARTICLE 2 :** **APPROUVE** l'avenant n° 1 au marché M 2016-011 conclu avec le groupement TRANSITEC/SETEC pour un montant de 21 525,00 € HT.

**ARTICLE 3 :** **DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES

|  |                                                                                   |  |                     |
|--|-----------------------------------------------------------------------------------|--|---------------------|
|  |  |  | <b>AVENANT N° 1</b> |
|--|-----------------------------------------------------------------------------------|--|---------------------|

## Avenant n° 1

**Marché n° M 2016-011 du 01 août 2016**

**Objet :** Etude d'aménagement urbain de l'environnement proche des stations de la troisième ligne de métro "Toulouse Aerospace Express"

Lot 5: Lot transversal - Approche globale de la mobilité et des déplacements tous modes sur le périmètre d'étude

### Montant initial du marché :

MONTANT HT : 354 380,00 EUROS

| MODIFICATION(S) ANTERIEURE(S) |    |      |       |                 |
|-------------------------------|----|------|-------|-----------------|
| Nature de l'acte              | N° | Date | Objet | Nouveau Montant |
| -                             | -  | -    | -     | -               |

**Entre,**

Tisséo-SMTC  
7, Esplanade Compans Caffarelli  
BP 11120  
31011 Toulouse cedex 6

**D'une part,**

**Et,**

Le groupement TRANSITEC/SETEC  
172 Avenue Franklin Roosevelt  
69500 Bron

**D'autre part,**

Il a été décidé de conclure le présent avenant n° 1 au marché n° M 2016-011 du 01 août 2016

Le marché dont la désignation est mentionnée page 1 est modifié dans les conditions fixées aux articles suivants.

## ARTICLE 1 – Objet de l’avenant

Dans le cadre de la mission 2, les bureaux d’étude doivent sur chaque station proposer des variantes d’organisation des espaces publics. Les marges de manœuvre de réaménagement des espaces dépendent dans certains cas de l’organisation du réseau routier et des conditions de circulation.

Sur certains secteurs, à proximité des nœuds routiers structurants, il est impératif de maîtriser le fonctionnement actuel du réseau pour pouvoir évaluer les marges de manœuvre réalisées en termes de réorganisation de l’espace voire du programme au niveau de la station.

Après analyse des comptages à disposition le long de l’itinéraire, des besoins en comptages complémentaires apparaissent sur plusieurs secteurs, particulièrement sensibles à leur environnement routier.

Le présent avenant 1 a pour objet de commander les prestations complémentaires de comptages nécessaires dans le cadre des études urbaines.

### Prestations complémentaires

Comptages directionnels :

- Colomiers Gare : 7 075,00 € HT
- Jean Maga : 3 250,00 € HT
- François Verdier : 6 700,00 € HT

Comptages en section :

- Colomiers Sud : 1 050,00 € HT
- Sept Deniers : 750,00 € HT
- La Vache : 1 950,00 € HT
- Colomiers RN 124 : 750,00 € HT.

Ces comptages complémentaires représentent au total un montant de 21 525,00 € HT. Ce montant est affecté aux honoraires non forfaitaires du marché.

Le montant des honoraires non forfaitaires du marché passe ainsi de 51 220,00 € HT à 72 745,00 € HT.

Les comptages seront rémunérés selon les prix unitaires des honoraires non forfaitaires annexés au présent avenant et selon les quantités réellement exécutées.

### Impact sur les prix du marché

Récapitulatif des montants :

|                                   |                 |
|-----------------------------------|-----------------|
| 1) Montant du marché initial      | 354 380,00 € HT |
| 2) Montant du présent avenant n°1 | 21 525,00 € HT  |

|                                                                                              |                 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| <hr style="width: 20%; margin: 0 auto;"/> <p>Montant total du marché (initial + avenant)</p> | 375 905,00 € HT |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|

Le montant du présent avenant n° 1 est ainsi arrêté à 21 525,00 € H.T. et le montant initial du marché est porté de 354 380,00 € HT à 375 905,00 € HT soit une augmentation de 6,1 %.

Accusé de réception en préfecture  
031-253100986-20170529-20170524-3-3D-DE  
Date de télétransmission : 29/05/2017  
Date de réception préfecture : 29/05/2017

## ARTICLE 2 – Clauses et conditions générales

Toutes les clauses du marché initial et, le cas échéant, de ses avenants éventuels, demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

Le titulaire du marché renonce à tout recours pour des faits antérieurs à la conclusion du présent avenant ainsi qu'à toute réclamation et recours sur des motifs fondés sur l'objet du présent avenant et sur les clauses elles-mêmes dudit avenant.

## ARTICLE 3 – Cession et nantissement des créances issues du marché

L'exemplaire unique du marché initial destiné à être remis à l'établissement de crédit en cas de cession de nantissement de créances, conformément à l'article 106 du Code des marchés publics :

- ☐ a été restitué au SMTC afin de le modifier conformément aux dispositions du présent avenant.
- ☐ n'a pas été restitué au SMTC pour les motifs suivants : avenant sans incidence financière.

Fait en un seul original,

A \_\_\_\_\_, le  
Le Titulaire du Marché  
(« lu et accepté » + cachet)

A Toulouse, le :  
Le Représentant du Pouvoir Adjudicateur/de  
l'Entité Adjudicatrice